

**DEPARTEMENT
des COTES D'ARMOR**

**Arrondissement
de GUINGAMP**

n°26-09-06

**REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité**

COMMUNE de PLOUVARA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Votants : 15

Convocations le 18/9/2026

Objet : Création de postes pour les grades : Attaché Territorial /Agent de maîtrise

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mr NICOLAS Cyril, Maire.

Etaient présents : C.NICOLAS - C.BANIEL - S.L'HOSTELLIER - D.LECOQ - L.TURBAN -
C.LE GRAET - M.JEAN - J.MARIETTE - A.GAUTIER - T.BERTHAUD -
A.LE MEHAUTE - N.GUILLOSSON - G.CORNEC - P.SYLVESTRE

Absente excusée : A.MEHEUT

Madame Annyvonne MEHEUT a donné pouvoir à Madame Liliane TURBAN

Secrétaire de séance : A.LE MEHAUTE

Le Maire de PLOUVARA informe l'assemblée délibérante :

Aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Le Maire de PLOUVARA propose à l'assemblée délibérante :

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu la délibération en date du 3 juillet 2019 instituant le RIFSEEP au sein de la collectivité,

Vu la délibération en date du 22 décembre 2025, modifiant et actualisant le régime indemnitaire – mise à jour et ajout du grade d'agent de maîtrise,

Considérant que deux agents sont, par voie de promotion interne, inscrits sur les listes d'aptitudes aux grades d'Attaché et d'Agent de maîtrise,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création des emplois d'Attaché et d'Agent de maîtrise au sein de la collectivité au 1^{er} novembre 2026.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- Valide la création d'un poste d'Attaché à temps complet
- Valide la création d'un poste d'Agent de maîtrise à temps complet
- Autorise le Maire à effectuer les déclarations de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d'Armor,
- Décide de mettre à jour le tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente décision.

- FILIÈRE	EFFE CTIF	GRADE	DHS
Administrative			
<i>Création au 1/11/2026</i>	<i>1</i>	<i>Attaché</i>	<i>35 H 00</i>
<i>Suppression au 1/11/2026</i>	<i>1</i>	<i>Rédacteur principal 1ère classe</i>	<i>35 H 00</i>
	1	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35 H 00
Animation	1	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	35 H 00
Technique			
	1	Agent de maîtrise	35 H 00
<i>Création au 1/11/2026</i>	<i>1</i>	<i>Agent de maîtrise</i>	<i>35 H 00</i>
	1	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35 H 00
	1	Adjoint technique	35 H 00
	2	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	33 H 00
<i>Suppression au 1/11/2026</i>	<i>1</i>	<i>Adjoint technique principal 2^{ème} classe</i>	<i>35 H 00</i>
	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	28 H 30
	1	Adjoint technique	28 H 00
<i>(Poste à pourvoir)</i>	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35 H 00
Emplois non statutaires			
	1	Adjoint technique / CDI	25 H 00
<i>(Poste vacant)</i>	1	Adjoint technique / CDI	10 H 00

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Cyril NICOLAS

Le secrétaire,
Adrien LE MEHAUTE